

RÉACTIONS

TRAMWAY-CONSEIL D'ÉTAT

Jean-Pierre Sueur répond à l'opposition

Dans notre édition de samedi, nous rendions compte d'une conférence de presse de l'opposition municipale consacrée à la situation du « dossier tramway » au Conseil d'Etat. En tant que président du Syndicat intercommunal (SIVoM) qui gère ce projet, Jean-Pierre Sueur, par ailleurs maire d'Orléans, nous a communiqué sa réaction.

« Le comité syndical du SIVoM a demandé au gouvernement de saisir le Conseil d'Etat de sa demande de déclaration d'utilité publique pour sa première ligne (nord-sud) du tramway par délibération du 27 juin 1997. A la suite de quoi, a eu lieu l'instruction mixte à l'échelon central du dossier qui a permis d'obtenir l'accord de la totalité des ministères concernés sur le projet présenté.

« Le dossier a ensuite été transmis, en octobre 1997, au Conseil d'Etat. Cette haute institution doit donner au gouvernement un avis sur la déclaration d'utilité publique. Il va de soi que celle-ci travaille en toute indépendance. L'élue que je suis n'a donc aucun titre — pas plus qu'un autre élu — à "communiquer" sur les travaux de la section compétente du Conseil

d'Etat. Il est également évident que dès que j'aurai connaissance des conclusions du Conseil d'Etat, ainsi que des décisions du gouvernement, je ne manquerai pas d'en faire part aux élus et aux habitants de l'agglomération.

« En attendant, nous menons à bien l'ensemble des procédures appropriées, comme nous l'avons toujours fait, de manière à ce que les travaux puissent commencer dès la déclaration d'utilité publique, que nous avons sollicitée et que nous souhaitons vivement obtenir, aura été obtenue. On peut, bien sûr, penser que les procédures préalables au lancement d'un tel projet sont vraiment très longues : mais nous ne pouvons pas faire autrement, comme chacun le comprendra, que de respecter les lois et les règlements en vigueur. »